



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Contrecœur, que le conseil municipal adoptera le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026.

ADOPTION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le mardi 3 octobre 2023, à 18h30, à la mairie de Contrecœur située au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, le conseil municipal adoptera le Programme triennal d'immobilisations 2023- 2024-2025.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023 porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'articles 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Attesté à Contrecœur, ce 22 septembre 2023.


Magalie Hurteau
Greffière